

BILAN DE COMPÉTENCES





DÉPARTEMENTAL - TERRITORIAL - RURAL

XYLAN C'EST QUI ? C'EST QUOI ? POUR QUI ?

XYLAN est un centre de formations et de bilans de compétences. Grâce à l'engagement de l'équipe administrative et à la qualité de ses intervenants, notre organisme est devenu un acteur local majeur dans le domaine de l'accompagnement, du conseil et de la formation.

UNE EXPERTISE DANS LE BILAN DE COMPÉTENCES

Les **consultants en bilans de compétences** qui interviennent chez XYLAN sont formés à la pratique des bilans de compétences et sont spécialisés dans les outils d'accompagnement individuel en développement professionnel et politique.

UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Leurs connaissances, leurs personnalités et leurs savoir-faire sont associés pour booster les potentiels et vous engager dans un projet d'évolution et/ou de reconversion professionnelle.

L'objectif est de vous accompagner à définir ou approfondir un projet professionnel, vous permettre de faire des choix éclairés et vous rendre autonome dans le pilotage de votre carrière.

Nos bilans de compétences sont des **actes d'accompagnement** à part entière. Ils sont entièrement personnalisés à vos attentes et vos besoins mais respectent **le cadre structurant et certifié** de 24 heures maximum réalisés en face-à-face avec le consultant ou en visioconférence. Nous définissons ensemble le rythme de cette alternance et l'agenda des rendez-vous.

Les rendez-vous peuvent se faire en présentiel, à distance, ou en mixte.

Nous nous inscrivons pleinement dans le **respect des codes déontologiques** de la profession et nous nous engageons à respecter et nourrir votre identité professionnelle.

A quoi s'attendre lorsqu'on fait un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est une démarche qui vise à faire le point sur sa carrière professionnelle ainsi que sur ses motivations et ses compétences, dans le but de satisfaire un projet d'évolution, de reconversion ou de formation professionnelle.

Le bilan est encadré et règlementé par l'article R632-35 du livre III du code du travail.

Cette approche s'appuie sur l'évaluation de vos compétences et sur l'examen de vos expériences professionnelles.

A partir de votre histoire de vie, de l'analyse de vos connaissances et de vos ressources personnelles, en tenant compte de vos goûts, de vos aspirations et de vos valeurs, cette démarche vous permettra de faire des choix éclairés et alignés.

24 HEURES maximum de travail avec le consultant sur 3 à 6 MOIS :

- 2 heures d'informations, de présentation, d'analyse du parcours, de validation de l'engagement et de formalisation des objectifs,
- 18 heures maximum d'investigations, de tests, d'identification des préférences professionnelles, des projets, de recherche et de la faisabilité,
- 4 heures d'élaboration d'un plan d'action de mise en oeuvre, restitution et validation du document de synthèse, évaluation du déroulement du bilan de compétences.

Auxquelles s'ajoute au bout de 6 mois une rencontre de suivi offerte (1h).

Pourquoi s'engager dans un bilan de compétences ?

EFFECTUER UN BILAN DE COMPÉTENCES NE CONSISTE PAS SEULEMENT À FAIRE LE BILAN DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les bilans de compétences regroupent le **savoir** qui renvoie aux connaissances métier (acquises en formation initiale ou continue et par l'expérience), le **savoir-faire** qui s'entend par la capacité à mettre en oeuvre des pratiques et des usages opérationnels mais également le **savoir-être** qui correspond aux comportements dans des circonstances données.

LES RÉSULTATS ATTENDUS À L'ISSUE D UN BILAN DE COMPÉTENCES

- Une meilleure connaissance de soi pour une plus grande confiance en soi,
- Une réflexion sur la cohérence entre les sphères personnelle et professionnelle,
- Comprendre et reconnaître son identité professionnelle et son lien au travail,
- Découvrir des ressources inattendues, des compétences dont vous n'aviez pas conscience auparavant,
- Explorer une nouvelle dynamique de carrière,
- Prendre du recul afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les possibilités d'évoluer en interne ou en externe,
- S'ouvrir à des possibilités de promotion : droits à la formation, congé individuel de formation, cours du soir, stages,
- Construire un projet professionnel clair,
- Être pleinement acteur de son projet professionnel.

Qui peut faire un bilan de compétences ?

TOUS CEUX QUI VEULENT PRENDRE EN MAIN LEUR AVENIR PROFESSIONNEL

- Les salariés du secteur privé, en CDI ou CDD,
- Les agents du secteur public fonctionnaires ou contractuels,
- Les demandeurs d'emploi.

VOUS

Le bilan, en révélant votre potentiel de compétences et les atouts de votre personnalité, vous permet de réussir un repositionnement professionnel.

Il vous permet de devenir acteur de votre vie professionnelle et personnelle. Il est l'occasion de valider ou d'invalider un rêve enfoui pour construire un projet réalisable. Il peut favoriser l'émergence de talents inexploités et permettre de découvrir des perspectives nouvelles de développement et d'épanouissement. Il peut également vous amener à vous repositionner dans votre travail, voire même dans votre vie, afin d'y être mieux et d'établir un dialogue constructif avec votre environnement.

Pour être bénéfique, un bilan de compétences nécessite un investissement personnel. Notre souhait est que vous vous preniez en main et gagniez en autonomie. Du travail personnel de réflexion est à prévoir en intersessions. Votre bilan de compétences ne ressemblera à aucun autre.

La méthode est adaptée à vous et à l'objectif que vous vous êtes fixé en s<mark>ouhaitant réaliser ce</mark> bilan.

Comment se déroule un bilan de compétences ?

LES ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS

- Identifier vos valeurs pour aligner votre projet de vie personnelle et votre projet de vie professionnelle,
- Identifier les compétences acquises tout au long de votre parcours métier,
- Identifier vos connaissances, votre savoir faire, vos envies, vos appétences,
- Identifier vos traits de personnalités, vos motivations,
- Elaborer votre projet et votre plan d'action.

AU PRÉALABLE, UN ENTRETIEN EST DE MISE POUR FAIRE LE BON CHOIX

Avant tout bilan de compétences, nous vous proposons un entretien préalable gratuit d'une heure sur RDV. Ce moment vous sert :

- A comprendre ce qu'est un bilan de compétences,
- A partager votre motivation et vos choix,
- Au praticien à vous sensibiliser sur l'engagement d'une telle démarche et à vous présenter sa méthode et ses outils,
- Définir la nature de vos besoins,
- Vous présenter les modalités d'organisation,
- Prendre connaissance des règles déontologiques propres au bilan de compétences,

Vous restez libre de valider ou de renoncer à l'accompagnement avec notre praticien.

LE BILAN DE COMPÉTENCES COMPREND 3 PHASES

1 / LA PHASE PRÉLIMINAIRE

Lors de cette phase, des grilles d'analyses de vos besoins sont proposées et permettent, après étude, d'aboutir à la proposition d'un programme coconstruit et personnalisé :

- Analyse de la demande de l'apprenant et des besoins,
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

Comment se déroule un bilan de compétences ?

2 / LA PHASE D'INVESTIGATION

Lors de cette phase, il peut vous être proposé des tests d'orientation et de personnalité pour vous éclairer à un moment clé de l'accompagnement sur un choix, une hésitation ou une confirmation. Cette phase sert à :

- Analyser le parcours personnel et professionnel,
- Explorer des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
- Analyser le métier /marché et recherches documentaires,
- Explorer des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyser des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
- Identifier des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

3 / LA PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion se termine par la présentation et la remise au bénéficiaire du document de synthèse cosigné. Elle sert à :

- Valider les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les leviers susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel,
- Elaborer un plan d'action des principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet et les projeter, dans un calendrier de réalisation,
- Estimer les coûts générés et les acteurs mobilisés par le plan d'actions.

Quelles sont les modalités logistiques et financières ?

LE LIEU

Les rendez-vous avec le consultant peuvent se faire en présentiel dans les locaux de XYLAN situés :

- 9 avenue du Général de Gaulle, 33430 BAZAS
- Parking public en face

Ou à distance, en visioconférence, via l'outil Zoom

LES SUPPORTS UTILISÉS

Tous les supports de coaching et d'accompagnement utilisés sont la propriété de XYLAN.

TARIFS ET FINANCEMENT

Coût : 2200€ nets de taxe

- Financement par votre CPF. Se rendre pour cela sur :
 - « Mon compte formation » pour vérifier vos droits et vous inscrire,
- Financement par votre employeur, contactez votre OPCO pour référencer notre centre de bilan de compétences,
- Financement par vos propres moyens, nous vous établirons un devis.

XYLAN DÉONTOLOGIE ET LÉGISLATION

LE PRATICIEN EN BILAN DE COMPÉTENCES

Le rôle du praticien est de vous aider à prendre conscience de vos capacités, de votre potentiel inexploité, de vos atouts et de vos faiblesses afin que vous puissiez mieux vous situer pour cibler et réussir votre développement professionnel.

Tous les documents remplis et travaillés par l'apprenant restent la propriété de l'apprenant. Les tests font systématiquement l'objet d'une restitution orale et les données recueillies sont ensuite intégrées dans la synthèse. Cette synthèse, rédigée par le praticien, est confidentielle. L'apprenant est l'unique bénéficiaire de cette synthèse. Les documents ayant servis à la réalisation du bilan sont ensuite détruits par le praticien.

LA SYNTHÈSE

Le document de synthèse ne peut comporter d'autres indications que celles mentionnées dans l'article R-900-2 du code du travail.

- Circonstances du bilan de compétences,
- Compétences et aptitudes de l'apprenant au regard des perspectives d'insertion ou d'évolution envisagées,
- Éléments constitutifs de formation de l'apprenant,
- Les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

Ce document, établi par le praticien et sous sa seule responsabilité, est soumis à l'apprenant pour d'éventuelles observations.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises aux disposition de l'article 378 du code pénal (secret professionnel) en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent - article (L-900-4-1 du code du travail).

L'apprenant qui fait un bilan de compétences est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. La transmission à un tiers ne peut se faire qu'avec l'accord écrit de l'apprenant prévu dans une convention tripartite (arrêté du 27 oct. 1992).

XYLAN DÉONTOLOGIE ET LÉGISLATION

LES TESTS

Dans le cadre du bilan de compétences, des tests de profils, de pers<mark>onnalités et/ou métiers peuvent</mark> vous être proposés. Ces tests sont proposés par l'organisme CENTRAL TEST par exemple et sont réalisés en ligne directement par vous-même sans la présence du consultant.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chez XYLAN, la protection de vos données personnelles est une priorité.

Dans le cadre des bilans de compétences que nous réalisons, nous sommes amenés à recueillir des données à caractère personnel vous concernant.

Le but de cette politique est de vous informer sur les modalités selon lesquelles nous traitons ces données en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Pour en savoir plus sur notre politique de protection de vos données personnelles : https://xylan.fr/politique-de-protection-des-données-personnelles/



9 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 33430 BAZAS VOTRE CONSEILLÈRE : CÉCILE LAPAZ C.LAPAZ@XYLAN.FR TÉL. 06.62.88.79.20